

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 934

Artikel: Situer le Laufonnais

Autor: Pochon, Charles-F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Jura, première décennie

(jd) Il y a dix ans, le Jura devenait le 23^e canton suisse. Cet anniversaire est l'occasion, pour certains commentateurs, de louer les institutions helvétiques qui ont fait preuve de la souplesse nécessaire à la création d'un nouveau canton. Un certificat de bon fonctionnement qui ne doit pas faire oublier la longue lutte des militants jurassiens et les coups de boutoir qu'ils ont dû asséner à l'officialité helvétique pour se faire entendre.

Dix ans d'indépendance, c'est aussi la possibilité de dresser un bilan des avantages obtenus; ainsi le Rassemblement jurassien n'a pas manqué de souligner la situation économique favorable du nouveau canton, comparée à la stagnation du Jura sud.

Chez certains militants séparatistes, la déception est toutefois visible. Il faut dire que la barre des espérances avait été placée fort haut: justice sociale et progrès, transparence du pouvoir, égalité entre les sexes, bref un canton pas comme les autres, forgé dans la lutte de

libération. Mais le coude à coude fraternel et direct du combat séparatiste a fait place aux institutions et à leur inertie, à la bureaucratie et à la main-mise des partis sur les rouages du pouvoir, au copinage et au clientélisme. Rien de pire qu'ailleurs en Suisse.

Cet exercice d'évaluation repose sur une idée erronée: celle que le Jura a à légitimer sa liberté par des réalisations originales. Alors qu'en définitive, la revendication d'indépendance porte avant tout sur le droit d'une collectivité à prendre elle-même ses décisions.

Dans le Jura, on aime à marquer ses distances d'avec la Suisse qu'on juge un peu lourde et timorée; et le combat pour l'indépendance a laissé quelques traces d'amertume à l'égard de la Confédération, considérée comme trop partielle dans le conflit avec le canton de Berne.

Une attitude politique originale

La souveraineté conquise, comment s'est comporté le petit dernier, observé d'un œil inquiet par les autres cantons, lui qui se piquait d'originalité? La réponse, nous l'avons cherchée dans l'attitude du Jura lors des votations populaires fédérales.

Au cours des dix dernières années — soixante-sept consultations — le Jura s'est prononcé vingt-sept fois contre la majorité du pays et détient ainsi la première place de l'opposition. Mais il n'est pas isolé dans cette situation: Schwytz (vingt fois) et le Valais (dix-sept fois) sont aussi des habitués de l'attitude minoritaire.

Le Jura démarre très fort dans la contestation: le 3 décembre 1978 il est seul à refuser l'arrêté sur l'économie laitière et rejette à 85% le projet de police fédérale de sécurité, désapprouvé également par le peuple suisse (56%); dans la foulée il exécute à près de 70% la loi sur la formation professionnelle combattue par la gauche. Par contre le Jura accepte, comme la Suisse, la loi sur la protection des animaux: on respire, l'opposition n'est donc pas systématique.

L'analyse des votations populaires met en évidence quelques caractéristiques de l'attitude politique du Jura.

On trouve le nouveau canton aux avant-postes lorsqu'il s'agit de défendre les libertés publiques et les droits politiques: appui au droit de vote à dix-huit ans (1979) et refus de la révision du Code pénal (1982); également quand il est question d'ouverture au monde et de solidarité avec les étrangers: 44,3% de oui à l'initiative «Etre solidaires» (moyenne suisse: 16,2%); appui, avec Vaud et Neuchâtel, à la nouvelle loi sur les étrangers (1982) et le meilleur résul-

Situer le Laufonnais

(cfp) La question du Laufonnais est redevenue actuelle depuis la décision du Tribunal fédéral d'annuler le vote du 11 septembre 1983 favorable au maintien de ce district alémanique et catholique au sein du canton de Berne. Lorsque la procédure aura été adoptée, les électeurs du district de Laufon seront de nouveau interrogés pour savoir s'ils désirent vraiment rester bernois ou s'ils préfèrent un rattachement au demi-canton de Bâle-Campagne.

Mais qui connaît Laufon et son district à part les Jurassiens, des Bâlois et des Soleurois? Pour s'y rendre commodément de Berne en train, il faut traverser deux autres cantons, Soleure et Jura. A la gare de Laufon, un distributeur indique le rattachement du district à la communauté tarifaire mise en place par les deux Bâle et à laquelle participent également les cantons de Soleure, du Jura et d'Argovie. L'abonnement émis par la communauté a été acquis par plus du 13% de la population pendant la première année d'existence. Les treize communes du Laufonnais

forment un petit district marginal dans le canton de Berne, ce qui leur laisse peu de possibilités d'influencer les décisions cantonales. Cette portion du canton de Berne compte pourtant un peu plus d'habitants que le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le canton a au moins autant d'attaches avec Bâle qu'avec Berne. La partie historique de la cité de Laufon ne ressemble d'ailleurs à aucune autre ville bernoise. Et si l'actuel président du Grand Conseil, Rudolf Schmidlin (radical) est de Laufon, il est le premier président provenant du district. Tous les habitants n'ont pourtant pas la chance de Rudolf Schmidlin. Le *Laufentaler Jahrbuch* consacre un article à Albin Fringeli qui aura 90 ans en mars. Il a été instituteur dans le canton de Soleure, car il a été éliminé à son examen d'admission à Berne à cause d'insuffisances en allemand. Il réussit peu après l'examen à Soleure. Il semble qu'à l'époque déjà on n'écrivait pas le même allemand à Berne, à Soleure et à Laufon.